

Surveillance de la prostitution (p.17)

Mais les cas de maladies vénériennes ne diminuaient pas. Une des raisons principales de cette situation peu réjouissante à Lille était le fait que de plus en plus de femmes s'adonnaient à la prostitution faute de repères de bienséance et de morale.

(cf Mamy, p.2 : Les femmes, de mauvaise vie, dont Lille est infectée en tous temps)

Ces femmes dont un nombre croissant appartenait aux milieux aisés contaminaient d'autres personnes à grand échelle et furent donc l'obstacle principal à un arrêt des maladies vénériennes. Malgré la législation stricte réglant le passage entre Lille et ses villes voisines, Roubaix et Tourcoing, il arrivait de plus en plus souvent que des femmes de mauvaise vie quittent ces villes pour se livrer à la prostitution à Lille. La seule solution à ce problème fut que, à la demande pressante et répétée des médecins allemands, la police militaire et la gendarmerie de Lille, exercent des contrôles stricts. La police envoyait donc des patrouilles spécialement entraînées qui, grâce à l'expérience acquise en un an et demi concentraient leur attention sur toutes les maisons, les hôtels, estaminets, chambres à louer et pied-à-terre clandestins de mauvaise réputation. Les femmes qui étaient alors surprises dans ces lieux dans l'exercice de la prostitution étaient amenées par la police militaire chez le médecin de la police. Ce fut la même chose pour celles qui, d'après les plaintes de certaines unités de l'armée, avaient contaminé des soldats allemands. Dans les cas de soldats qui prétendaient avoir été contaminés par telle ou telle prostituée, on ne se contentait pas de leurs dépositions ce qui vu la maladresse de ces hommes, n'aurait donné aucun résultat, mais le soldat en question devait conduire un policier au domicile de la prostituée. Après l'examen de la femme par le médecin de la police les autorités militaires décidaient de son transfert vers le contrôle des mœurs ou dans un hôpital. Le médecin de la police suivit alors les instructions du décret en vigueur (cf. annexe 23)

Tous les détails de la police des mœurs à Lille ainsi que les directives pour leur application se trouvent dans l'ordonnance du 28 juin 1916. (cf. annexe 24)

L'équipement des hôpitaux (p. 17-19)

En 1917, 874 femmes furent amenées par la police militaire et la gendarmerie devant un médecin afin d'être examinées, soit suite à des déclarations de membres de l'armée allemande signalant une infection, soit parce que ces femmes furent surprises lors de rapports sexuels avec des Allemands dans des estaminets, des bouges et hôtels. 179 de ces femmes étaient malades.

Tandis que, au 1 janvier 1917, le nombre de prostituées s'élevait à 407 dont 192 furent hospitalisées (internées,) leur nombre atteignait 487 le 1^{er} janvier 1918, dont 233 furent internées. Elles furent soignées dans les 4 hôpitaux suivants :

- Hôpital de la Treille
- Façade Esplanade 24
- Rue Thionville 11
- Rue Thionville 9

Elles étaient suivies par des médecins français assistés d'infirmières françaises ; leur sortie définitive relevait de la décision des autorités allemandes. Lors de l'hospitalisation on tenait compte de l'identité et de la condition sociale des femmes malades. Celles que la faim et la misère avaient fait chuter - et surtout les femmes mariées- furent envoyées à l'hôpital au 11 de la rue Thionville.

Ces hôpitaux étaient particulièrement mal équipés. (cf annexe 25). Les femmes y étaient entassées et des religieuses françaises s'efforçaient en faisant preuve de beaucoup d'abnégation d'en assurer le bon fonctionnement. Il n'y avait même pas la possibilité de faire un peu d'exercice au grand air ; à l'hôpital de l'Esplanade p.ex. le médecin de la police avait attribué aux 120 à 140 malades hospitalisées là-bas un bout de terrain du propriétaire voisin. En outre cet hôpital fut doté d'un dispositif de désinfection avec des cabines de bain et une remise pour les vêtements des malades ainsi que des placards pour le linge et un cellier pour la nourriture.

On ne pourra pas taire l'indifférence avec laquelle les médecins français, dans les hôpitaux français, traitaient leurs propres compatriotes malades. On avait l'impression qu'ils leur portaient une haine particulière, juste parce qu'elles s'étaient compromises avec des Allemands. Quand p.ex. à l'Hôpital de la Treille, 24 femmes tombèrent malades du typhus dont 8 en moururent il fallut faire preuve de la plus grande insistance pour forcer les services municipaux à admettre ces femmes gravement malades dans l'Hôpital de La Charité. Lorsque, le 29 décembre 1915, les pensionnaires de la maison close Façade Esplanade 24 furent examinées par des médecins militaires et que leur rapport fut vérifié par un médecin allemand il s'avéra que les femmes soignées par le médecin français n'avaient pas encore reçu de traitement. Or, quelques-unes se trouvaient déjà depuis 2 semaines à l'hôpital et beaucoup d'entre elles étant gravement malades auraient eu, pour des raisons humanitaires besoin de soins d'urgence. Le médecin français de service était bien venu à l'hôpital le 27 et 28 décembre mais n'avait pris aucune mesure. Il faut dire qu'il était dans l'impossibilité de le faire car il n'y avait ni les instruments ni les médicaments nécessaires. La mère supérieure, directrice de l'hôpital déclara qu'elle faisait tout pour faire patienter les filles hospitalisées pour éviter des incidents.

Au deuxième et troisième étage se trouvaient de longs lavabos communs de 2 m dans lesquels toutes les prostituées devaient se laver alors que certaines d'entre elles avaient des maladies contagieuses graves. L'hôpital ne disposait en tout et pour tout que de 2 baignoires. Il n'y avait aucune possibilité de désinfecter linge ou vêtements. Les toilettes du troisième étage dont l'accès donnait sur la grande salle avaient une porte ouverte en haut de sorte qu'elle laissait passer toutes les mauvaises odeurs. Suite à ce constat vérifié par le médecin de police allemand, des mesures énergiques de contrôle et de surveillance furent appliquées par le gouvernement d'occupation, visant les services de la municipalité et ses responsables comme l'hygiéniste de la ville, le Dr. Ducamp.

Résultats positifs de ces mesures (p. 19)

Ce résumé de la situation sanitaire montre clairement que toutes les mesures dans ce domaine s'imposèrent à Lille, que dans cette ville où pendant des années, des dizaines de milliers de soldats allemands furent cantonnés, on ne devait rien négliger pour éviter une contamination des troupes. Le succès de ces efforts ne se fit pas attendre. Ainsi, en décembre 1916, sur 127 cas d'infection dans la 6^{ème} armée seulement 27 incombaient à la plus grande ville de la zone occupée. En 1917, seuls 4 soldats des troupes dépendant de la Kommandantur furent victimes d'une maladie vénérienne.

Il faudra admettre que cette organisation stricte mise en œuvre par les Allemands profitait certes à l'armée allemande mais bien plus encore à la population française. En fin de compte on peut parler ici d'une aide internationale sur le plan culturel.

La population ne s'est pas plainte de ces mesures. Il y a un seul cas où le consul des Pays-Bas, dans sa lettre du 6 janvier 1916, était intervenu en faveur d'une compatriote habitant La Madeleine. Suite à de nouveaux documents, le consul avait demandé de renoncer à un nouvel internement de cette fille.

Une vérification révéla que les éléments transmis au consul et concernant la réputation et la vie de la personne en question étaient faux et que les mesures prises par les autorités allemandes étaient tout à fait justifiées.

Encore quelques mots à propos de liaisons amoureuses entre des membres de l'armée allemande et des Françaises dont on n'eut pas connaissance mais qui constituait un danger permanent pour l'armée (recherche d'informations confidentielles, incitation à des propos imprudents, espionnage). Au cours de la longue occupation de la ville de nombreux soldats allemands, surtout ceux qui étaient cantonnés à Lille avaient noué des liens qu'on pourrait qualifier d' «union libre», je reviendrai plus tard sur ce point.

Par ailleurs il n'existe pas de documents officiels prouvant que les autorités allemandes ont empiété avec brutalité sur la liberté de femmes françaises sans défense. Les accusations portées par l'ennemi à ce sujet ne correspondent pas à la réalité. Le procureur MONIER et le commissaire civil POLET, qui étaient en relation constante avec les agents de la police militaire, ne se seraient pas gênés de rendre de tels cas publics. De tels témoignages parus dans la presse adverse, p.ex. l'utilisation de filles françaises comme ordonnances d'officiers allemands, sont de purs mensonges. Des Lillois honnêtes comme le maire, M. Delesalle, devraient le confirmer sans problème.